



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-onzième session

191 EX/7

PARIS, le 15 mars 2013
Original anglais

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

ENSEIGNEMENT ET FORMATION TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS (EFTP) :

RAPPORT SUR L'EXAMEN À MI-PARCOURS COMPLET DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE POUR L'EFTP

Résumé

Conformément à la décision 190 EX/8 (II), la Directrice générale fait rapport au Conseil exécutif sur l'examen à mi-parcours complet de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (approuvée par la décision 181 EX/8 et dont la version révisée figure dans le document 182 EX/INF.5), y compris les incidences en ce qui concerne la programmation pour la période 2013-2015, ainsi que sur l'état d'avancement du document sur les meilleures pratiques en vue d'une plus large diffusion par voie électronique.

Toutes les incidences financières et administratives découlant du présent document seront couvertes par le 36 C/5 approuvé et le 37 C/5 proposé.

Action attendue du Conseil exécutif : décision proposée au paragraphe 30.

I. Introduction

1. La Stratégie pour l'EFTP de l'UNESCO (2010-2015) approuvée par la décision 181 EX/8 et dont la version révisée figure dans le document 182 EX/INF.5 contribue à la réalisation de l'objectif stratégique du 34 C/4 de l'Organisation consistant à « assurer une éducation de qualité pour tous et l'apprentissage tout au long de la vie ». À cet effet, elle privilégie trois axes d'action prioritaires : (i) fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes, (ii) clarification des concepts de développement des compétences et amélioration des méthodes de suivi, et (iii) services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP.

2. Sur la base du rapport préliminaire relatif à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie présenté au Conseil exécutif à sa 190^e session, le présent examen à mi-parcours couvrant la période de mise en œuvre 2010-2012 évalue (i) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie en ce qui concerne son objectif général et ses résultats escomptés, (ii) l'actualité et la pertinence de la Stratégie au regard des récentes évolutions, et (iii) la nécessité de modifier la Stratégie, et les incidences en ce qui concerne la programmation et les ressources, en particulier pour 2013-2015.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie

Axe d'action 1 : Fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes¹

3. À ce jour, 20 États membres ont reçu une aide à la formulation des politiques fournie par l'UNESCO. Ils élaborent actuellement des politiques en vue de mieux adapter l'EFTP aux besoins du marché du travail et à le mettre au service d'un développement inclusif et durable. Sept pays ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités portant sur la coordination interministérielle, la réforme des programmes, l'esprit d'entreprise, les cadres de qualification et d'assurance qualité, les systèmes d'information et le suivi et l'évaluation de l'EFTP.

Axe d'action 2 : Clarification des concepts de développement des compétences et amélioration des méthodes de suivi²

4. Au niveau des pays, les capacités nationales de trois États ont été renforcées de façon à améliorer leurs systèmes d'information relatifs à l'EFTP et la publication de statistiques et d'indicateurs de l'EFTP. À l'échelon régional, l'UNESCO a procédé à des examens des systèmes d'information relatifs à l'EFTP de l'Afrique et l'Amérique latine, ainsi qu'à une analyse du passage du milieu scolaire à la vie active dans certains pays de la région Asie et Pacifique.

5. La clarification des concepts et la mise au point d'une définition commune des compétences ont avancé grâce aux travaux réalisés par le Groupe interinstitutions sur l'EFTP sur l'élaboration d'un glossaire et d'indicateurs clés relatifs à l'EFTP, et par l'UNESCO sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP. La clarification des concepts s'inspire également du pilier « développement des ressources humaines » du Plan d'action pluriannuel en faveur du développement du G-20, et du Rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2012.

6. L'UNESCO a conduit une étude indépendante sur la mise en œuvre des deux instruments normatifs relatifs à l'EFTP. Au troisième Congrès international sur l'EFTP (Shanghai, 14-16 mai 2012), les participants et les spécialistes de l'EFTP, souscrivant à l'analyse contenue dans l'étude

¹ Cet axe d'action contribue à la réalisation du résultat escompté suivant : « 15 à 20 pays ont reçu une aide à la formulation des politiques en amont ».

² Cet axe d'action contribue à la réalisation des trois résultats escomptés suivants : « Amélioration de la capacité des États membres à effectuer un suivi des progrès accomplis dans le domaine de l'EFTP », « Définition commune des compétences et des indicateurs de l'EFTP » et « Évaluation et suivi des instruments normatifs ».

indépendante, ont confirmé que ces instruments normatifs gagneraient à être actualisés. L'Organisation a préparé une étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'une nouvelle révision de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'EFTP (191 EX/20 III).

Axe d'action 3 : Services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP³

7. En outre, l'UNESCO renforce progressivement ses capacités de centre d'échange d'informations, comme le montrent l'organisation couronnée de succès du troisième Congrès international et l'examen des tendances et des enjeux mondiaux en matière d'EFTP.

8. Le réseau UNEVOC contribue à l'efficacité des fonctions de centre d'échange et de facilitation du débat international sur l'EFTP assurées par l'UNESCO. Le Centre international UNESCO-UNEVOC a amélioré et développé ses services en ligne, notamment en mettant en place une base de données mondiale sur l'EFTP et en diffusant un recueil de pratiques prometteuses⁴.

9. L'UNESCO renforce progressivement ses capacités de facilitateur du débat mondial et de chef de file de la communauté internationale dans le domaine de l'EFTP. Le Groupe interinstitutions sur l'EFTP a contribué à une mise en œuvre efficace en associant davantage les partenaires à l'amélioration de l'EFTP, élargissant ainsi la portée et l'impact de la Stratégie. En témoignent notamment le travail accompli conjointement sur les indicateurs clés de suivi et d'évaluation des progrès en matière d'EFTP et l'organisation du troisième Congrès international, qui a permis d'identifier collectivement les principaux défis et les orientations futures. Cette contribution s'est également traduite par l'organisation, par l'UNESCO-UNEVOC, du e-forum international sur les enjeux mondiaux en matière d'EFTP tels que la prise en compte systématique de l'égalité des genres, la formation des enseignants spécialisés dans l'EFTP et l'écoresponsabilisation de l'EFTP.

Enseignements tirés de l'expérience

10. De manière générale, l'UNESCO a mis en œuvre les axes d'action de la Stratégie avec efficacité et efficience, tout en améliorant la gestion. Elle a encouragé l'établissement de partenariats pour mettre en œuvre des activités et partager les coûts, comme en attestent (i) les examens des politiques d'EFTP réalisés conjointement avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) au Bénin et au Malawi, (ii) l'examen régional des systèmes d'EFTP des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) mené de concert avec le Secrétariat de la SADC, et (iii) l'organisation du troisième Congrès international en partenariat avec des membres du Groupe interinstitutions sur l'EFTP, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres acteurs. En ce qui concerne la gestion, la Stratégie a permis de renforcer considérablement la cohérence au sein de l'UNESCO, ainsi que les résultats de son action dans le domaine de l'EFTP. Les experts de l'EFTP au sein de l'Organisation agissent de plus en plus comme une véritable « communauté de l'EFTP ».

11. La fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont est une forme d'intervention qui nécessite d'importantes ressources et un engagement à long terme auprès des parties prenantes nationales. En outre, pour passer de la formulation de recommandations sur les politiques à leur mise en œuvre, il faut tirer le meilleur parti des ressources et des appuis disponibles. La transposition de ces interventions à grande échelle, pour répondre aux demandes de soutien présentées par les États membres, exige donc un ordre de priorité soigneusement établi et des partenariats solides de façon à mener des interventions conjointes et à mobiliser des

³ Cet axe d'action contribue à la réalisation des trois résultats escomptés suivants : « Moderniser le réseau UNEVOC », « Encourager et commander des analyses thématiques sur l'EFTP » et « Organiser le troisième Congrès international sur l'EFTP ».

⁴ <http://www.unevoc.unesco.org/go.php?q=Resources%20-%20Promising%20Practices#4>.

ressources. Comme l'a montré l'expérience acquise dans la SADC et d'autres régions encore, une action menée au niveau régional peut permettre de réaliser des économies d'échelle et renforcer l'impact de l'UNESCO grâce au partage des connaissances et à l'apprentissage par les pairs.

12. Le travail de clarification des concepts de l'EFTP et de suivi du développement des compétences progresse. Le « Consensus de Shanghai », adopté lors du troisième Congrès international, fournit une nouvelle base pour la conceptualisation, y compris en ce qui concerne l'articulation entre enseignement, formation et monde du travail, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. Coordonner différents agendas (travaux du Groupe interinstitutions sur l'EFTP sur les indicateurs, indicateurs du G-20, Rapport mondial de suivi) ne va pas toutefois sans difficultés.

13. Les progrès accomplis dans la réorientation du réseau UNEVOC méritent d'être pérennisés. Les principaux défis sont de rendre réellement opérationnels les mécanismes de regroupement thématique et géographique et de mener à bien une évaluation coût-efficacité des capacités du réseau lui-même.

14. La Stratégie a permis d'obtenir des fonds supplémentaires auprès de différentes sources, y compris les États membres, le secteur privé et des fonds internationaux. Toutefois, un tel accroissement des financements extrabudgétaires nécessite une planification pour éviter toute sollicitation excessive des ressources humaines internes. Il convient en outre de s'assurer que des projets opérationnels de moindre ampleur exécutés « en aval » ne freinent pas les progrès vers la réalisation des objectifs primordiaux de la Stratégie.

III. Analyse de l'actualité et la pertinence de la Stratégie

15. **Évolution du paysage international** : La Stratégie répond à des objectifs clairs en matière de développement, et demeure pertinente et d'actualité. Face à d'importantes évolutions mondiales telles que la hausse du chômage des jeunes, la persistance et le creusement des inégalités, et les nouvelles préoccupations concernant le développement durable, certaines modifications sont néanmoins nécessaires. Les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID) restent vulnérables, les pays à revenu intermédiaire (PRI) se heurtent à de nouvelles difficultés sur le plan du développement et de nombreux pays sont en transition. Les communautés économiques régionales (CER) jouent un rôle croissant et le paysage du développement a changé. Cette analyse montre qu'il importe d'actualiser la Stratégie pour l'axer davantage sur les réponses à apporter à la situation critique des jeunes et des femmes sur les marchés du travail. Elle doit également encourager à poursuivre le travail de définition des compétences et des qualifications que requièrent le développement durable et l'écologisation des économies. En outre, la Stratégie pourrait prêter davantage attention à la manière dont les pays organisent et harmonisent leurs systèmes d'EFTP et favoriser une plus juste reconnaissance des compétences et des qualifications à travers les frontières, dans le cadre de l'intégration régionale et de l'ouverture des marchés du travail et de la mobilité accrue qui en résultent.

16. **Suivi du Congrès** : Le troisième Congrès international sur l'EFTP a adopté des orientations et des priorités en vue de réformer les politiques et les systèmes d'EFTP. Transformer l'EFTP suppose que l'on examine et développe les politiques en la matière, en dépassant la dichotomie traditionnelle entre approche économique et souci d'équité. Il convient d'adopter une troisième optique en considérant l'EFTP sous l'angle de l'apprentissage tout au long de la vie. Le présent examen donne donc à penser que la Stratégie devrait viser davantage à transformer l'EFTP, et non pas seulement à la développer. Cela obligera à repenser l'EFTP en vue d'appuyer la réforme des politiques en la matière et d'en assurer le suivi, en s'affranchissant des clivages traditionnels (formation théorique/professionnelle, apprentissage formel/non formel, public/privé, apprentissage scolaire/sur le lieu de travail). La question de l'assurance qualité et de la reconnaissance des qualifications est essentielle s'agissant de surmonter ces clivages ; aussi la Stratégie doit-elle encourager de plus amples travaux dans ce domaine.

IV. Modifications à apporter à la Stratégie et incidences sur la programmation

17. Huit conclusions principales de cet examen à mi-parcours guident la révision de la Stratégie : (i) elle est mise en œuvre de manière efficace et atteint les résultats et objectifs escomptés, malgré des ressources humaines internes restreintes ; (ii) elle demeure pertinente et d'actualité ; (iii) ses trois axes d'action se sont révélés utiles et flexibles pour ce qui est de s'adapter à différents besoins et à l'évolution des programmes, et doivent être conservés ; (iv) la nouvelle conceptualisation et la transformation en conséquence de l'EFTP qui ressortent du « Consensus de Shanghai » doivent guider l'UNESCO dans la fourniture d'une aide à la formulation des politiques aux États membres et la facilitation du débat international sur l'EFTP ; (v) il convient de rechercher une pertinence accrue dans chacun des axes d'action de la Stratégie en privilégiant certains domaines, notamment le chômage des jeunes, la prise en compte systématique de la question du genre et les compétences requises pour le développement durable ; (vi) tous les États membres doivent bénéficier des actions de l'UNESCO, mais l'appui direct à l'élaboration des politiques sera fourni en priorité à l'Afrique, aux PMA, aux PEID, aux PRI et aux pays en transition ; (vii) la mise en œuvre efficace de la Stratégie nécessite des ressources internes suffisantes ; (viii) la réorientation du Centre international UNESCO-UNEVOC et du réseau UNEVOC doit déboucher sur des possibilités nouvelles d'accroître les capacités du Secrétariat.

18. Sur la base du présent examen, il est proposé de réviser les trois axes actions comme suit :

Axe d'action 1 : Fourniture d'une aide à la formulation des politiques en amont et renforcement des capacités correspondantes

Appuyer la réforme de l'EFTP et lutter contre le chômage des jeunes

19. L'UNESCO fournira une aide à la formulation des politiques en vue de réformer les politiques et les systèmes relatifs à l'EFTP et de relever des défis essentiels, comme le chômage des jeunes, la prise en compte systématique de la question du genre et la promotion de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous. Les directives concernant l'examen des politiques et les outils de planification stratégique seront révisés de façon à faire avancer les politiques dans les domaines mentionnés dans le « Consensus de Shanghai ». Quinze nouveaux pays bénéficieront du soutien de l'UNESCO.

Appuyer les processus d'intégration régionale et les pays à revenu intermédiaire (PRI)

20. Afin d'élargir son champ d'action et de répondre à l'évolution du paysage du développement, l'UNESCO appuiera les stratégies régionales et sous-régionales pour l'EFTP et les efforts des pays confrontés à des problèmes de développement similaires, tels que les PRI. L'Organisation mettra à profit les capacités propres des pays, en s'appuyant sur l'apprentissage par les pairs, le partage des connaissances et des activités de sensibilisation collectives pour tisser des liens entre les différentes compétences.

Axe d'action 2 : Clarification des concepts de développement des compétences et amélioration des méthodes de suivi

Poursuivre la conceptualisation et la mesure des compétences

21. La transformation de l'EFTP fournit une nouvelle base pour le travail de conceptualisation, y compris l'articulation entre enseignement, formation et monde du travail, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UNESCO procédera à un examen complet des compétences, tout en soulignant le rôle central du développement des compétences par l'EFTP s'agissant de jeter un pont entre l'enseignement et le monde du travail. La conceptualisation de l'EFTP et des compétences tiendra également compte des agendas post-2015 pour l'éducation et le développement.

Améliorer le travail engagé sur les statistiques et les indicateurs de l'EFTP

22. L'UNESCO créera une équipe spéciale chargée d'élaborer des plates-formes de données et des cadres statistiques internationaux pour assurer un suivi régional et mondial, en s'appuyant sur le travail déjà entrepris sur les indicateurs.

Promouvoir la reconnaissance des qualifications et l'assurance qualité

23. L'intérêt actuellement porté au développement de cadres de qualification nationaux et régionaux axés sur les résultats de l'apprentissage est étroitement lié à la conceptualisation des compétences. Les modalités de mise en œuvre dans ces domaines ont été définies par le « Consensus de Shanghai ». Une équipe spéciale sur la reconnaissance des qualifications et l'assurance qualité sera créée.

Examiner les instruments normatifs de l'UNESCO sur l'EFTP

24. Une étude préliminaire sur les aspects techniques et juridiques liés à l'opportunité d'une nouvelle révision de la Recommandation révisée de 2001 concernant l'EFTP est présentée au Conseil exécutif.

Axe d'action 3 : Services de centre d'échange d'informations et facilitation du débat international sur l'EFTP*Renforcer l'établissement d'un réseau mondial UNEVOC et faciliter le partage des connaissances*

25. L'UNESCO collectera et diffusera des données d'observation démontrant les multiples et diverses approches des politiques visant à transformer et élargir l'EFTP, en utilisant le réseau UNEVOC modernisé et, s'il y a lieu, les chaires UNESCO actives dans ce domaine. Elle diffusera les conclusions de son examen sur les tendances et les enjeux mondiaux en matière d'EFTP.

26. L'Organisation continuera de renforcer les capacités du Centre international de l'UNESCO-UNEVOC et de réorienter sa fonction de coordination des groupes nouvellement établis, qui jouent un rôle clé dans le développement des capacités des parties prenantes de l'EFTP, et consolidera plus avant le réseau.

27. L'UNESCO encouragera et commandera des analyses et travaux de recherche thématiques sur des aspects particuliers de l'EFTP, en mettant l'accent sur les défis du développement. Deux examens, portant l'un sur l'EFTP pour des sociétés et des économies vertes et l'autre sur l'EFTP au service de l'agriculture et du développement rural, seront réalisés.

Promouvoir des activités régionales et internationales de plaidoyer en faveur de l'EFTP et du développement des capacités

28. L'Organisation s'efforcera de mettre sur pied, avec des partenaires clés, un suivi du troisième Congrès international sur l'EFTP et de procéder à des examens réguliers des évolutions régionales et mondiales. Aux côtés de partenaires tels que l'OIT, l'UNICEF et des réseaux de recherche internationaux et régionaux, l'UNESCO facilitera le débat sur la place de l'EFTP et du développement des compétences dans l'agenda post-2015. Le forum électronique de l'UNEVOC continuera également de faciliter et promouvoir le dialogue international sur l'EFTP.

Incidences sur les ressources

29. La mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP de l'UNESCO serait encore renforcée s'il était possible d'étoffer les ressources humaines et financières internes par différents moyens, tels que le détachement d'experts et des financements extrabudgétaires. L'appui financier des États membres serait à cet égard très apprécié.

Décision proposée

30. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant le document 190 EX/8 Partie II, qui contient le rapport préliminaire sur l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie pour l'EFTP,
2. Ayant examiné le document 191 EX/7,
3. Exprime sa satisfaction concernant l'examen à mi-parcours de la Stratégie pour l'EFTP et prend acte des progrès et des réalisations accomplis, des enseignements tirés et des implications pour la mise en œuvre de la Stratégie en 2013-2015 ;
4. Prend note de l'orientation et des priorités révisées définies à l'issue de l'examen à mi-parcours de la Stratégie et se félicite de l'intégration d'activités de suivi du troisième Congrès international sur l'EFTP à la Stratégie ;
5. Invite les États membres et les partenaires pour le développement à consolider les efforts de l'UNESCO dans le domaine de l'EFTP par des financements extrabudgétaires, le détachement d'experts et le partage des connaissances ;
6. Invite la Directrice générale à lui présenter à sa 196^e session (printemps 2015) une proposition concernant le suivi de la Stratégie, en s'appuyant sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie, des priorités de l'Organisation et des agendas post-2015 pour l'éducation et le développement.